



Ville de Wissous

ARRETE MUNICIPAL N°AG 2023 - 046

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT CHEMIN DES PRES

Le Maire de la Commune de Wissous (Essonne) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610.5 relatif à la circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer une bonne visibilité de passage pour les véhicules circulant rue de Wissous et se dirigeant vers le centre-ville par le Chemin des Prés ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route ;

Il y a lieu par conséquent d'interdire le stationnement Chemin des Prés à l'angle de la rue de Wissous.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant Chemin des Prés, côté numéros pairs, à l'angle de la rue de Wissous, sur un emplacement de stationnement.

Article 2 : La signalisation réglementaire composée de panneau type B6a1 et M6a et une signalisation horizontale matérialisée au sol, sera mise en place aux lieux concernés.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents, et la mise en fourrière, si nécessaire, du véhicule en infraction (Article R.417-10 du Code de la Route).

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Versailles.

Article 6 : Monsieur le Commissaire de Police, Le Service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de Police de la circonscription d'agglomération de Massy Palaiseau,
- La Police Municipale de Wissous
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service Communication

Wissous, le 23 Mars 2023



Florian Gallant
Florian GALLANT
Maire de Wissous